

Et ont signé les membres présents.

Demande de création de deux postes d'adjoints
supplémentaires

Le 9. Du jour où le Conseil Municipal, en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande

le 28 mai 1971
Pour le Maire
M. H. H. H.

la création de deux postes d'adjoints supplémentaires, et en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

Le 28 mai 1971
Pour le Maire
M. H. H. H.

Deux des deux mil neuf cent
M. H. H. H.

Le 28 mai 1971, le Conseil Municipal, en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande la création de deux postes d'adjoints supplémentaires, et en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

Le 28 mai 1971, le Conseil Municipal, en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande la création de deux postes d'adjoints supplémentaires, et en application de l'article 55 du Code d'Administration Communale, a rendu son décret de la population recensee, demande la création de deux postes d'adjoints supplémentaires.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques Robert, Maire.
Le Conseil a choisi pour Secrétaire Mademoiselle Orchenault.

Le Président a rappelé : 1°) que par délibération en date du 28 mars 1965, le Conseil Municipal avait décidé la création, pour la durée de son mandat d'un poste d'adjoint supplémentaire, conformément aux dispositions de l'article 56 du Code de l'Administration Communale. 2°) que cette délibération déposée le 29 mars 1965 à la Préfecture, est devenue exécutoire à l'expiration du délai de quarante jours par l'article 46 du Code de l'Administration Communale. Le Président, après avoir donné lecture des articles 58 50 et 52 du Code de l'Administration Communale, à l'initiative du Conseil a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de trois adjoints supplémentaires dont un spécial.

Election du premier adjoint supplémentaire 1er tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis ferme au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 23

A déduire : bulletins blancs ou nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 23

Majorité absolue 12

Ont obtenu	{	Gibert	20 voix
		Nice	2 "
		Judith	1 "

M. Gibert ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint supplémentaire

Election du deuxième adjoint supplémentaire 2ème tour de scrutin

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint supplémentaire

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

23
3
20

Nombre de suffrages exprimés 20; majorité 11.

nb. de votants 20
dont 19 votants
1 vote

Donneur le docteur Léon ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoit supplé-
mentaire.

élection du deuxième adjoit spécial.

Il a été procédé, dans les mêmes formes à l'élection du troisième adjoit supplémentaire

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23

à déduire : bulletins blancs ou nuls 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 21

Majorité absolue 11

nb. Née 20 votes
ont obtenu 1 vote

Donneur Née ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoit spécial.

Le Président a déclaré M. B. Grest, Léon, et Née
installés en qualité d'adjoits supplémentaires

Rapport de la 1^{ère} Commission.

Rapporteur Honorable M. Grest.

La Commission s'est réunie le 26 Mars, exceptionnellement pour une
prise de contact et un jeu d'horizon.

Des fleurs ont été reçues comme vœux fondamentaux :

- des vœux budgétaires et ce qui en découle, problèmes de
financement en particulier.

Lu : M. Grest
Infra

- la surveillance et l'exécution du budget, encaissement et consommation des crédits, rapprochement entre, l'engagement et la liquidation des dépenses.

- les problèmes patrimoniaux - dans une première temps -
- le contrôle et mise en jeu des inventaires (fichiers)
- recensement des éléments immobiliers (police d'assurances)
- les problèmes financiers et de trésorerie
- une analyse de la situation financière de la commune de façon à en tirer des conclusions pour les prochaines décisions budgétaires.

Donc ce qui concerne les méthodes de travail, a été retenu le principe :

- des visites hebdomadaires le samedi matin au service Comptable de la Mairie, par le rapporteur ou un membre de la Commission.
- des réunions périodiques, en principe mensuelles, qu'il est proposé de faire coïncider avec les réunions des Adjointés

Enfin, le rapporteur propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur de Haie à signer une police d'assurances contractée auprès de l'Union et le Sûreté Espagnol, représenté localement par Monsieur Papillon, afin de couvrir tous les risques de responsabilité civile qui peuvent incomber à la Commune du fait ou à l'occasion des classes de Neige.

Délibération n. 100-11

Compte-tenu du fait que les enfants ont été groupés en classe de Neige pendant une période non scolaire (vacances scolaires du mardi-gras) et qu'ils se sont livrés à des activités non couvertes par l'assurance de l'Ecole de Ski, il était prudent d'envisager toutes les éventualités complémentaires et c'est l'explication de cette police temporaire (duree 20.02.71 au 14.03.71) d'un coût réduit (304,00 F.)

Pour la prochaine saison le Conseil Municipal sera saisi en temps utile d'un contrat de même nature soumis au préalable à l'examen de la 3^e et de la 1^{re} Commission

Rapport de la 2^e Commission

Rapporteur Monsieur Viollette

Vu : pour Valon repusé
Préfectoral le 15 avril 1971

majorité
supplé-

él.
élection

23.
2.
21.
11.

solue

ce
mes

pour une

de

— Hovareu Niofelle donne commencement des activités du service municipal de la fleur

— Il fournit les instructions concernant :

— la fleur : 12 kms H98 de rues et chemins

— le personnel :

— H. Rion Chef d'Equipe - Chauffeur

— H. Galllet Maçon

— H. Des Sauts Coutonnie

— H. Heurleau Coutonnie

— H. Sauts Cury Coutonnie

— H. Daigueau Maçon

— H. Raton Coutonnie jardinière

Matériel :

— Camion - Diesel 3. T. cv.

— Camion - Renault 2 T 5 cv avec deux roues avant

— Machine à laver - à main - échelles -

— Moto. Faucheuse - 10 CV

— Tondeuse - Wolf.

— Machine à coudre (Tapele)

— Microtacteur - Photostandard 1H CV.

— Matériel divers : échafaudage - Planches - échelles -

fenêtrage - outils

— Panneaux mobiles de signalisation

— Dépôt de matériaux divers : briques - pavés etc.

Batiments (environ 16 immeubles) :

— Hovareu - Hovareu annexe f. rue de l'Arcade

— Église - Rue de l'Arcade

— Immeuble - rue des Châtaux et dépendances -

— Poste des Sauts - Compies et de la fleur

— Immeuble rue de Paris (anciennement Église)

— Immeuble lauréat -

— Pseudonyme Avenue de Villiers - 8 logements + service

— Pseudonyme rue de la République - 11 logements

— École des Sauts - rue de l'Arcade et de la fleur

— Restaurant -

— École des filles - rue de la fleur et de la fleur

— enfantine -

— G. S de la fleur et de la fleur - Pseudonyme et Pseudonyme

- Immeuble - Instituteurs de la Jeannette -
- 4 logements -
- Stades - Gymnase - Verticaires - logement du gardien -
- Cimetière - Parc de Villeroz - ~~Paris~~ - Marché -
- 1 chaufferies équipées au mazout -

Travaux à Paris : Seine -

- Terminer les travaux de réfection de la rue Jean-Jacques de la rue de Pol-Dur - de l'Avenue de la Jeannette -
- Réfection des rues : rue de l'Obreusier - Route de Helin - rue aux chèvres - Chemin de la Manufacture - Avenue de Villeroz - rue du Clos Renault -
- Réfection des trottoirs : rue de la République - rue de la Croix - Poissée - rue du Puits - Marsé -
- Boutevard Charles de Gaulle - rue de la Sablière - (Pompier) rue Émile Higonon -

Orsainissement : rue Charpentier - rue du Clos Renault - jusqu'à la ville de Paris - Route de Chateaux -

Eclairage public : Améliorer et moderniser (Château d'Andon) -

Immeubles : Ravalement - École des filles - modernisation et remise en état de 2 logements, rue de Paris - Travaux de peinture aux Écoles -

Avec les Baux Arts, travaux d'entretien de l'École et des Portes de Paris.

Monsieur Robert présente à la Commission le plan d'aménagement de la Z. A. C. "Levitt-France".

Les Membres de la Commission, après avoir pris connaissance proposent de le présenter au Conseil Municipal pour approbation, sans retenir d'observations majeures. Toutefois, ils souhaitent que les travaux de réfection de l'Avenue de Villeroz, qui en dépendent, soient exécutés assez rapidement.

Industrieux nul -

après plateau

échelles -

ainsi etc.

de

mes -

venue

(Million)

ments +

ogements +"

et le

classe

tenelle -

Délégation 2-100-f1-

De ce rapport, le Conseil prend les décisions qui suivent :

- Le Conseil Municipal, prend connaissance des documents présentés :

- Plan d'aménagement de zone - Règlement
Plan à l'échelle 1/5000, en date du 19 février 1971
n° 2/100/f1

- Ce règlement s'applique au territoire couvert par la zone d'aménagement crée au de territoire de la Commune de Henneby, par arrêté préfectoral N° 40.4382 du 29 Octobre 1970

Le Conseil du de rapport de Honoreur Niellet, au nom de la 2^{ème} Commission :

1°) - décide de rapporter la délégation du 2^{ème} février 1971 écarté donné les modifications apportées par décret. France et les décisions données par l'Administration.

2°) - émet un avis favorable sur le règlement et le plan annexé.

- Cet avis favorable est voté à l'unanimité.

Délégation 2-101-f1 -

Délégation d'une partie du Chemin du Clos Fleuve.

Les membres du Conseil, examinent le projet de devis établi par l'entreprise Parachin, pour la réfection d'une partie du Clos Fleuve, et proposent de faire étudier au préalable, l'installation d'un collecteur d'assainissement afin d'éviter les travaux de terrassement.

Délégation 2-102-f1

Le Conseil Municipal,

- prend connaissance du devis estimatif présenté par la Société Guyonnoise des Eaux et émet un avis favorable à la réalisation de la fourniture et de la pose de poteaux d'irrigation.

- sur de Pail. Qui
- sur de la Saflère

- rue de la Fontaine

Pour un montant estimé de deux mille francs et demande que la Commune bénéficie des subventions d'usage.

Délibération 2.103-11

Achat Sautucci.

Le Conseil Municipal, suivant proposition de Maître Gills, notaire à Hennecey, donne son accord, pour achat par la Commune, d'une parcelle de terrain de 58 mètres carrés, au prix de 20,00 francs le mètre carré, à Hennecey Sautucci, parcelle située dans le périmètre des terrains ressortissant à l'annexion Foncière Urbaine du Clos Remault et qui servent destinée à l'amélioration de la Saie.

Des crédits sont inscrits au budget supplémentaire.

Il donne pouvoir au Maire de signer, tous actes de rapportant à cette affaire, établis sur les bases indiquées.

Réfection de l'avenue de la Jeannette.

Le Conseil Municipal, GOSIN
prend connaissance de la lettre adressée à Monsieur ~~Patte~~
Architecte, par la Société H.L.M. de l'Esnonne, concernant la réfection de l'avenue de la Jeannette, qui insiste sur l'obligation que l'Entreprise a de participer à la remise en état de cette Saie.

Le Conseil Général est que ces prescriptions soient appliquées à la lettre et demande quelle sera la participation de la Commune.

Il est prévu que les Membres de la Commission visiteront toutes les installations.

Rapport de la 3^{ème} Commission:

Rapporteur Monsieur Champagne.

Les Membres de la troisième Commission ont décidé de se réunir une fois par mois pour écouter les Comptes-Rendus des Responsables. Des Groupes de Travail ont été créés.

- 1^{er} Groupe: Les Ecoles -

- Messieurs Aïzenier et Champagne sont chargés de l'œuvre du professeur des fournitures scolaires, de l'acquisition du matériel de pédagogie, de l'entretien des bâtiments.

- Après discussion, les Membres de la Commission ont décidé d'étudier toutes les commandes de fournitures et selon les crédits disponibles, d'accorder ou de refuser leur visa à la commande.

Ils réuniront, en rapport avec les Directeurs et Directrices les cahiers de Comptabilité, dont le sur première sera d'extraire les dépenses de crédits.

Le 26 avril, réunion avec les Directeurs et Directrices, pour leur expliquer nos méthodes de Travail.

On a jeté de l'acquisition du petit matériel pédagogique et de l'entretien des bâtiments, la Commission 3, arriverait que la Commission 1 détaille les articles 6312 et 214 du Budget communal. Or, chaque matériel pourrait disposer d'une certaine somme et les dépenses de crédits pourraient être exécutées.

Nous demandons à la 2^e Commission d'étudier de toute urgence le dossier "Rassemblement forcé de l'Ecole des Filles" pour que le Travail soit terminé à la fin de 1971.

- 2^{ème} Groupe: Union des Associations des Jeunes et de la Culture - Sports

- Tous les Membres de la 3^e Commission ont décidé de constituer un Bureau d'Administration.

Honorien Chaussegret, a été nommé Président à l'unanimité.

Les Membres de la Commission savent que les activités

esclaves doivent être développés. En plus, ils exercent en des sorties théâtrales pour les enfants et adultes.

Ils demanderont à des conférenciers d'animer quelques soirées;

Délibération 3-100-11

Surveillance du Gymnase -

Pour la Surveillance du Gymnase, les Membres de la 3^e Commission demandent à Monsieur le Maire de leur Subir prendre une arrêté de nomination pour une personne spécialement chargée de la surveillance du Gymnase, et au Conseil Municipal de leur Subir voter les crédits nécessaires à la rémunération de ce gardien.

- 3^e Groupe - Caisse des Ecoles

- Destinée à secourir les élèves indigents et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus, la Caisse des Ecoles est administrée par un Comité qui comprend des Conseillers Municipaux,
- En conséquence, 2 Membres délégués sont désignés qui sont:

H.H. Chagnut et Champagne-

- 4^e Groupe - Restaurant Municipal Secaire

- Messieurs Champagne et Chagnut sont chargés de s'occuper des problèmes du Restaurant Municipal Secaire.

- 5^e Groupe - Les Pères de Villers -

- Est du domaine de la 3^e Commission, mais elle n'a pas créé de groupe de travail chargé de s'occuper de l'aménagement de ce domaine, car elle pense associer de très nombreuses personnes à cette tâche, et elle demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir étudier ce problème, comme chacun a décidé de le faire.

- 6^e Groupe - Emphois -

- Les Commission ne pensent pas que les problèmes de l'emploi soient de leur ressort. Si l'Emphois est rattachée à la III^e Commission - le rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents -

Rapport de la 1^{re} Commission

Rapporteur le Docteur Béné

- Les Commission a été saisie par une proposition de fournir le service, visant à organiser des visites de dépistage d'affection bucco-dentaires chez les enfants des Ecoles; celles-ci seraient effectuées par plusieurs fournisseurs chirurgicaux dentaire à Fleury.

Le Docteur Béné s'est mis en rapport avec le praticien qui lui a donné son accord, après qu'il ait été bien précisé que :

1^o le principe ne serait celui-ci qui après accord du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens Dentistes de l'Esseonne -

2^o le résultat des examens de dépistage serait adressé aux enveloppes aux parents de chacun des petits patients

3^o que ces examens seraient faits bénévolement par le praticien et qu'ils seraient pratiqués dans un local communal.

Le Président du dit Conseil Départemental ayant été saisi, s'est déclaré favorable à l'organisation de ces visites de dépistage - qui ont d'ailleurs déjà lieu dans certaines communes du Département -

Le local communal prévu, serait mis, non seulement à la disposition du chirurgien dentiste, mais pourrait être également utilisé pour y effectuer la vaccination des enfants des écoles, laquelle n'a pas été pratiquée

depuis au moins 3 ans.

4^e ce propos, le Docteur Bréau s'est mis en rapport avec Monsieur Farges et le Docteur Loubser (action sanitaire et sociale) pour obtenir les services d'un médecin vaccinateur désigné par la D. A. S.

En effet, l'effectif actuel de la population scolaire ne permet plus, aux praticiens exerçant actuellement à Fleury, d'assurer dans des conditions favorables les vaccinations.

La Commission estime nécessaire la création d'un poste d'Assistante Sociale Intercommunale à plein temps; elle-ci pourrait être rémunérée par les communes du Canton ou parata de leur population.

Le chiffre de rémunération annuelle calculé en fonction de l'indice de rémunération plus les charges sociales, serait divisé par le nombre d'habitants recensés dans chacune des communes.

L'exploitation pourrait se faire de deux façons:

- 1^o l'Assistante Sociale serait embauchée par la commune de Fleury qui se chargerait, une fois par an, de recouvrer les frais de participation de chacune des communes.

- 2^o un Syndicat Cantonal Intercommunal pourrait être créé. Il s'agirait d'un syndicat à vocations multiples pour l'opération qui nous intéresse actuellement, ainsi que pour d'autres à venir et à mener en commun avec les communes du Canton.

Il conviendrait d'étudier avec chacune des communes, la périodicité des permanences de l'Assistante Sociale.

Madame Colligore est chargée d'étudier les possibilités de création de crèches à domicile et c'est

donc ce fut qui un dossier embryonnaire lui a été confié -
 Monsieur Bernier et le Docteur Béa prenaient contact
 avec le Bureau d'Aides Sociale, afin de fixer la date
 d'une première réunion et afin de pourvoir au ren-
 placement des pouvoirs Prodes, qui héberge dorénavant
 le Balaoucaut -

La Commission, afin de pouvoir au remplacement
de l'ancien traité, demande à l'ancien Dumas de
la deuxième Commission, s'il pourrait fournir la liste
entre elle - si elle a une Commission, l'ancien Dumas
pour son accord.

Les Commissions désignées pour les représenter au Bureau et Aide Social, Madame Balligard, Phoenix Hotel, Burnout et le Docteur Ben-

Es ersuchte der Vorstand des Bau- und Baukommission
est approved Bau Tiersche des celui der Bauzeit
Finanzen.

Report de la 5^{ème} Commission -

Granatien Fournier Nîmes

- La Commission a examiné, en priorité, le calendrier des Têtes, pour l'année 1971, qui a été fixé comme suit:

- Les 8 et 9 mai - Fête du Printemps -
- Les 3 et 4 juillet - Fête Patronale Saint Pierre
- Les 9 et 10 octobre - Fête de la Saint-Denis -

Elle demande qu'une réception soit organisée le
des fois en une de la tenue de la fidèle aux
Travaux figurant au Journal officiel des relations
au des Jours 1971.

Elle demande qu'une cérémonie ait lieu le 9 mai ou fût-ce aux 11h30, pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1945.

Perfect
Feb 15
we go
applied
on 31

*tu; pas de sa
pas de sa
de sa*

De 5 h

Elle reconduit les fêtes prévues les années précédentes pour les 13 et 14 juillet et pour les 1er et 11 Novembre -

Elle demande que lui soit communiquées les dates prévues pour la distribution des Prix, pour l'arbre de Noël et la sortie des écoliers -

Elle doit se mettre en rapport avec les Présidents des Sociétés Locales, pour connaître les différentes manifestations, que celles-ci doivent organiser au cours de l'année 1971.

Elle demande à la 2^{ème} Commission de bien vouloir faire connaître, au plus tôt, la surface aussi exacte que possible de la Place du 8 Mai 1945, ainsi que celle du Parc de stationnement de l'Avenue de Villeroy, en vue de pouvoir procéder à la mise en place des bornes, pour les Fêtes et à la Remise en état du point d'eau situé au coin de la rue Perrichon -

Délibération 5-100-71 :

Création d'un second poste de taxi de place -

Le Conseil Municipal approuve l'autorisation de créer un second de taxi de place, qui se tiendrait à l'entrée -

Election des Délégués du Conseil Municipal aux différents Syndicats :

- Délégué à la Caisse des Ecoles : M. Champagne et Chaugenet.
- 1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant au Syndicat Interdépartemental du personnel à Versailles : M. Lhoty et Nice
- 2 Délégués au Syndicat d'Electricité : M. Robert et M. H. H.
- 2 Délégués au Syndicat des H.L.M. : M. H. H. et M. Robert
- 2 Délégués au B.A.S. : M. Colligaro et M. H. H.
- 2 Délégués au Syndicat Agricole du Village : M. Deneux et Rabier.
- 2 Délégués au Syndicat des Ordres Ménagers de Turvy : M. Perton et M. P. Archambault.

*Préfecture de l'Allier
Le 15 mai 1971
M. pour valoir révisé en application de la loi n° 70.1297 du 31 décembre 1970.*

M. pour valoir révisé en application de la loi n° 70.1297 du 31 décembre 1970.

M. pour valoir révisé en application de la loi n° 70.1297 du 31 décembre 1970.

M. pour valoir révisé en application de la loi n° 70.1297 du 31 décembre 1970.

- M.A.L.C. : Les membres de la 3^e Commission -

Election des membres des Différentes Commissions:

- 1^{re} Commission : Finances - Affaires Communales -

- Rapporteur Général du Budget : M. Lebry -
M. Judith - Mlle Gilles - Rabier + les adjoints excoerces -

- 2^{me} Commission : Travaux - Seine - Agriculture -
Télécommunications -

- Travaux - Erection - Sécurité Protection Civile -
Programme H.L.M.

- Président : M. Vieille - M. Adjoint -
- Vice Président : M. Deneux - M. Délégué -
M. Daut - Begaud - Portin - Dumas - Lebry -

- 3^{me} Commission : Instruction Publique - Affaires Sois-
culturelles - Journaux et Sports -

- Président : M. Champagne - M. Adjoint -
- Vice Président : M. Champagne - M. Délégué -
Mlle Arkenault - M. Boes - Benier - Boes - Frances -

M. Daut - M. Délégué de la M.A.L.C.

- 4^{me} Commission : Aide Sociale - Questions Sociales -
Hygiène - Attributions H.L.M.

- Président : Daut - M. Adjoint -
- Vice Président : M. Benier - M. Délégué -
M. Collignon - M. Daut - Gilles - Dumas -

- 5^{me} Commission : Animation Touristique - Travaux Communaux
Glaces - Remous - Ordon et autres questions
non prévues dans les attributions des autres Commissions -

- Président : M. Daut - M. Adjoint -
- Vice Président : M. Daut - M. Délégué -
M. Daut - M. Boes - Frances - Portin - Mlle -

